

2020-2021

**PROGRAMME EN ROUTE
VERS L'EXCELLENCE**



WWW.FNQ.CA



**FÉDÉRATION
DE NATATION
DU QUÉBEC**

TABLES DES MATIÈRES

TABLES DES MATIÈRES	2
GLOSSAIRE	3
INTRODUCTION.....	4
1. IDENTIFICATION DES ATHLÈTES DE NIVEAUX ESPOIR, RELÈVE, ÉLITE ET EXCELLENCE..	5
1.1 ENTAMER LA ROUTE VERS L'EXCELLENCE PROVINCIALE : L'IDENTIFICATION DE NIVEAU ESPOIR	7
1.2 POURSUIVRE SUR LA ROUTE DE L'EXCELLENCE NATIONALE ET INTERNATIONALE : IDENTIFICATION DES NIVEAUX RELÈVE, ÉLITE ET EXCELLENCE	8
1.3 OBLIGATIONS DE L'ATHLÈTE IDENTIFIÉ EN PISCINE, EN EAU LIBRE ET EN PARANATATION	16
1.4 PRÉCISIONS AU SUJET DES IDENTIFICATIONS	17
1.5 AVANTAGES ET SERVICES RELATIFS À UNE IDENTIFICATION	18
2. ÉQUIPES DU QUÉBEC.....	21
ÉVÉNEMENT #1 – Stage pan-canadien de distance et d'Eau libre	22
ÉVÉNEMENT #2 - Ontario junior international	23
ÉVÉNEMENT #3 - Mel Zajac – EQUIPE SENIOR.....	24
ÉVÉNEMENT #4 - MEL ZAJAC – ÉQUIPE JUNIOR	25
ÉVÉNEMENT #5 - Stage de préparation à la saison estivale d'eau libre	26
3. PROGRAMMES DE SOUTIENS.....	27
SOUTIEN #1 - Primes de performance aux Essais canadiens de natation	28
SOUTIEN #2 - Programme de support pour la préparation des athlètes en piscine et en eau libre aux grands jeux	29
SOUTIEN #3 - Programme d'identification des clubs pour subvention à l'embauche d'un entraîneur	30
SOUTIEN #4 - Programme d'identification des clubs en paranatation pour subvention à l'embauche d'un entraîneur	33
SOUTIEN #5 - Support aux clubs pour le développement d'excellence des athlètes en piscine	35
SOUTIEN #6 - Support aux clubs pour l'encadrement des athlètes en eau libre identifiés de niveau ÉLITE et RELÈVE	36
SOUTIEN #7 - Support au perfectionnement professionnel des entraîneurs de nageurs groupe d'âge	37
SOUTIEN #8 - Support au perfectionnement professionnel des entraîneurs de nageurs seniors	38
SOUTIEN #9 - Programme de soutien aux équipes universitaires de natation	39
SOUTIEN #10 – Stage de préparation au championnat canadien junior	40
SOUTIEN #11 – Initiative de performance en paranatation	41
SOUTIEN #12 - Compétition internationale en paranatation	42

GLOSSAIRE

Les termes et acronymes suivants seront utilisés pour faciliter la lecture.

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

TERMES

Athlète

CCE

CCO

CCN

CCJ

CCU Sports

CIP/IPC

Club

En voie / on track

Équipe universitaire

FINA

FNQ

Grands jeux

DÉFINITIONS

Sauf spécification, désigne l'ensemble des athlètes en piscine, en eau libre et en Paranatation

Championnat Canadien de l'Est

Championnat Canadien de l'Ouest

Championnat Canadien de Natation

Championnat Canadien Junior

Championnat Canadien U Sports (Universitaire)

Comité international paralympique (International paralympic comite)

Club civil affilié à la Fédération comme prévu par les politiques et règlements généraux

Performances qui rentrent dans une charte de performance établie par Natation Canada

Une équipe universitaire de natation du réseau du RSEQ et membre en règle de la FNQ.

Fédération internationale de natation amateur

Fédération de natation du Québec

Championnats internationaux pour lesquels les nageurs sélectionnés représentent le Canada
En Natation/Eau libre : Les Jeux Olympiques, les Championnats du monde, les Jeux du Commonwealth, les Jeux Pan Pacifiques, les Jeux Pan Américains, les Universiades, le Championnat du monde junior FINA, les Jeux Pan Pacifiques Juniors et les Jeux Olympiques de la jeunesse

En Paranatation : Les Jeux Paralympiques, les Championnats du monde WPS, les Jeux du Commonwealth, les Jeux Pan Pacifiques et les Jeux Para Pan Américains

LCM

Rencontre en grand bassin (50 m)

Ministère

Ministère rattaché au sport et loisir au Gouvernement du Québec (En 2019 : MEES – Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur)

Nageur compétitif

Identifie un nageur en piscine et en eau libre, inscrit à la FNQ dans la catégorie « nageur compétitif »

Paranageur

Identifie un paranageur inscrit à la FNQ dans la catégorie « nageur compétitif »

RSEQ

Réseau du sport étudiant du Québec

Saison

Ou « saison sportive ». Période d'un an qui couvre les activités du réseau civil, allant du 1^{er} septembre au 31 août. *Dans le cas où des grands jeux seraient organisés aux mois de septembre ou d'octobre, ils sont considérés comme faisant partie de la saison précédente.*

SCM

Rencontre en petit bassin (25 m)

U Sports

Anciennement Sport interuniversitaire canadien (SIC), est une organisation qui encadre les sports universitaires canadiens

WPS

World Para Swimming (anciennement IPC Swimming)

Utilisation des pictogrammes représentants :

La natation en piscine | La natation en eau libre | La paranatation



INTRODUCTION

En raison de la situation pandémique actuelle, la FNQ se réserve le droit d'apporter des changements au présent programme, dans l'objectif de le rendre réaliste aux circonstances.

La Fédération de natation du Québec (FNQ) est fière de présenter le **Programme en route vers l'excellence**, qui regroupe l'intégralité des programmes et supports tant au niveau de la piscine, de l'eau libre que de la paranatation, et qui s'adressent aux athlètes identifiés de niveaux ESPOIR, RELÈVE, ÉLITE et EXCELLENCE, aux clubs, et aux entraîneurs.

Par ses critères d'identification, ses sélections dans les équipes du Québec et ses programmes d'aide financière, la FNQ souhaite supporter des athlètes **activement engagés dans une démarche d'excellence**.

Si des médailles internationales doivent demeurer l'objectif de tout nageur engagé sur la voie de l'excellence, la FNQ attend de tous les athlètes qu'elle supporte, qu'ils aient la volonté concrète d'accomplir :

- Des médailles aux championnats canadiens du réseau civil,
- Des sélections sur des équipes du Québec, et/ou,
- Des sélections sur des équipes canadiennes.

Les orientations de la FNQ sont axées autour de trois notions fortes :

- La volonté d'**investir pour le futur** et de rechercher une **progression constante**.
- La volonté de placer **l'ambition** et **l'engagement vers l'excellence** du nageur et des clubs comme prérequis indispensables à un quelconque support de la FNQ.
- L'officialisation contractuelle par le nageur de sa démarche d'excellence en signant le **contrat d'engagement**.

Ces lignes directrices visent la récolte de bénéfices dans les années à venir, et ce, afin que le Québec retrouve son rang de province forte, compétente et ambitieuse.

La route vers l'excellence vous est définie dans chacun des chapitres du présent document soit :

Identifications des athlètes

Comprendre les identifications, les avantages et obligations

Équipes Québec

Offrir des opportunités de sélections provinciales pour les nageurs performants

Programmes de soutiens

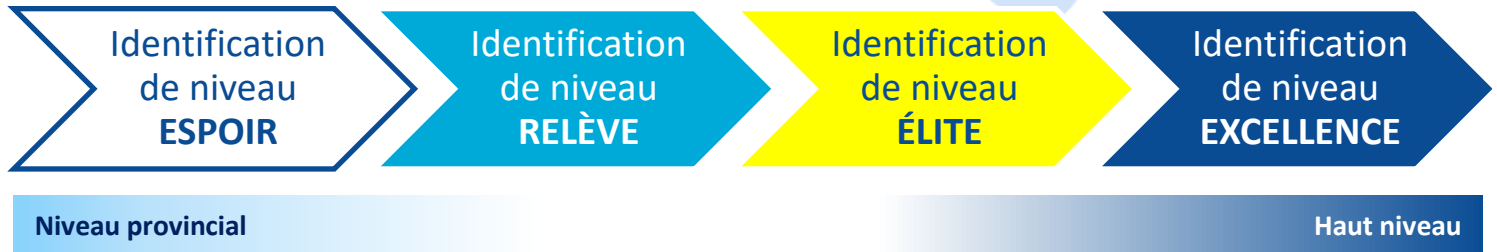
Apporter divers soutiens aux différents acteurs de la natation provinciale.

NOTE

L'intégralité des programmes et supports du Programme en route vers l'excellence est accessible uniquement aux personnes ou organisations membres en règle de la FNQ et respectueuses des politiques et règlements de la FNQ.



1. IDENTIFICATION DES ATHLÈTES DE NIVEAUX ESPOIR, RELÈVE, ÉLITE ET EXCELLENCE



Il existe 4 types d'identification, qui seront détaillées dans les prochaines pages.

Lors de son identification, l'athlète pourra bénéficier de différents supports et opportunités. Pour les obtenir, il devra prendre des ententes contractuelles avec la FNQ.

Il existe trois différents types de contrats :

Le contrat d'engagement

- **Pourquoi ?** La signature de ce contrat est un préalable pour obtenir une identification de niveau ÉLITE ou RELÈVE, participer à des sélections avec les équipes du Québec et avoir accès aux supports proposés par la FNQ. Le contrat officialise le sérieux de la démarche d'excellence que le nageur entreprend en début de saison.
- **Pour qui ?** Pour tout nageur âgé de 13 ans et plus (ou qui aura 13 ans durant la saison en cours)
- **Comment ?** Ce contrat est diffusé sous forme de lien « Google formulaire », dans un courriel envoyé à tous les entraîneurs-chefs, en début de saison. Ces derniers sont responsables de cibler les athlètes en route vers l'excellence, de leur faire remplir le formulaire en question et d'en assurer le suivi de son application auprès de la FNQ.

Le contrat de l'athlète identifié de niveau ÉLITE-RELÈVE

- **Pourquoi ?** Ce contrat définit officiellement les droits et devoirs d'un athlète identifié de niveau ELITE ou RELÈVE par la FNQ.
- **Pour qui ?** Pour tout nageur officiellement identifié de niveau ELITE ou RELÈVE pour l'année en cours.
- **Comment ?** Le contrat sera envoyé directement aux athlètes concernés au format PDF et sous forme de lien « Google formulaire », via l'adresse courriel disponible pour ces derniers sur la **plateforme de Natation Canada**. Il devra être retourné, initialisé et signé à l'adresse excellence@fnq.ca

Contrat des équipes du Québec

- **Pourquoi ?** Ce contrat définit officiellement les droits et devoirs de tout athlète sélectionné pour un événement spécifique dans lequel il va représenter l'Équipe du Québec.
- **Pour qui ?** Pour tout nageur sélectionné sur un événement précis.
- **Comment ?** Le contrat sera envoyé directement aux athlètes concernés au format PDF, via l'adresse courriel disponible pour ces derniers sur la **plateforme de Natation Canada**. Il devra être retourné, initialisé et signé à l'adresse excellence@fnq.ca

IMPORTANT :

- La FNQ se réserve le droit, si nécessaire et pour des raisons qu'elle jugera impératives, de modifier le contenu des programmes et/ou des montants alloués.***
- Toutes les communications relatives aux identifications seront envoyées à l'entraîneur-chef du club civil du nageur.***
- Pour toute question sur le contenu et l'application du présent document, vous pouvez vous référer au coordonnateur de l'excellence de la FNQ au excellence@fnq.ca.***
- Toutes les correspondances avec les nageurs se font à l'adresse que le nageur a mentionnée lors de son enregistrement en début de saison sur la plateforme de Natation Canada. Il est donc important de la maintenir à jour.***



Vancouver

Mai 2018



1.1 ENTAMER LA ROUTE VERS L'EXCELLENCE PROVINCIALE : L'IDENTIFICATION DE NIVEAU ESPOIR

CRITÈRES D'IDENTIFICATION

Les athlètes identifiés de niveau ESPOIR en natation pour toutes les disciplines (Piscine/Eau libre/Paranotation) doivent remplir les exigences ci-dessous :

EXIGENCES COMPÉTITIVES

En piscine et en eau libre

L'athlète affilié à la FNQ doit :

1. être âgé entre 12 et 21 ans au premier jour de participation à un événement sanctionné,
2. avoir minimalement atteint le pointage FINA ci-dessous dans une épreuve individuelle du programme olympique,
3. avant le 31 août 2021.

	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans +
Garçons	200	270	290	310	325	340	355
Filles	290	350	380	400	420	430	440

Important : l'écart de niveau entre garçons et filles s'explique par le fait que les nouveaux critères d'identification de niveau Espoir ont été calqués sur les précédents standards, qui comportaient de grandes différences de niveau entre les sexes.

À partir de septembre 2021, le pointage FINA des garçons sera annuellement révisé pour que d'ici 2023 il arrive au même niveau que celui des filles.

En paranotation

L'athlète affilié à la FNQ doit :

1. être âgé entre 12 et 21 ans au premier jour de participation à un événement sanctionné,
2. avoir minimalement atteint les Standards de qualification et temps d'inscription à un Coupe du Québec 2019-2020, <https://www.fnq.qc.ca/wp-content/uploads/2019-2020-paranotation-et-ti-final.pdf>
3. avant le 31 août 2021

CYCLE D'IDENTIFICATION



- L'athlète est identifié jusqu'au 31 août de l'année suivant l'identification (ex : identifié le 1 juillet 2021, jusqu'au 31 août 2022)
- La liste pourra être révisée ponctuellement durant l'année et publiée en ligne sur le site Internet de la FNQ au www.fnq.qc.ca/disciplines/excellence/









1.2 POURSUIVRE SUR LA ROUTE DE L'EXCELLENCE NATIONALE ET INTERNATIONALE : IDENTIFICATION DES NIVEAUX RELÈVE, ÉLITE ET EXCELLENCE

Le programme d'identification des athlètes est basé sur les critères exigés par la FNQ selon les normes du Programme de Soutien au Développement de l'Excellence du Ministère (PSDE).

L'ensemble des programmes d'excellence qu'elle propose concernent des athlètes :

-  Signataires et respectueux du contrat d'engagement.
-  Qui ont la qualification sur une équipe canadienne comme objectif.

Les identifications de niveaux ÉLITE ou RELÈVE ne doivent pas être perçues comme une récompense pour une performance passée, mais plutôt comme une aide accordée pour un accompagnement vers une réussite future.

DÉFINITION DES IDENTIFICATIONS DE NIVEAUX RELÈVE, ÉLITE ET EXCELLENCE			
EXCELLENCE	Les athlètes féminins et masculins en piscine qui reçoivent un brevet de Sport Canada, premiers sur les listes de classement respectif; ou qui ont reçu une identification à titre exceptionnel de la part du MÈES.		
ÉLITE	Les athlètes féminins et masculins suivant les athlètes identifiés de niveau EXCELLENCE, sur les listes de classement respectives.		
	 Piscine : 12 athlètes maximum par sexe identifiés de niveau ÉLITE	 Eau Libre : 2 athlètes maximum par sexe identifiés de niveau ÉLITE	 Paranotation : 4 athlètes maximum par sexe identifiés de niveau ÉLITE
RELÈVE	Les athlètes féminins et masculins, suivant les athlètes identifiés de niveau ÉLITE sur les listes de classement respectives.		
	 Piscine : 16 athlètes maximum par sexe identifiés de niveau RELÈVE	 Eau Libre : 3 athlètes maximum par sexe identifiés de niveau RELÈVE	 Paranotation : 6 athlètes maximum par sexe identifiés de niveau RELÈVE

CHEMINEMENT DU PROCESSUS D'IDENTIFICATION – NIVEAUX ÉLITE ET RELÈVE

L'identification des athlètes de niveaux ÉLITE et RELÈVE en piscine, en paranatation et en eau libre est réalisée à la suite des trois étapes de classement suivantes :

1^{ÈRE} ÉTAPE : L'ADMISSIBILITÉ ADMINISTRATIVE

Pour être admissible à une identification, chaque athlète doit, en premier lieu, respecter l'ensemble des critères administratifs suivants :

- ☒ Être membre en règle de la FNQ.
- ☒ Avoir signé son contrat d'engagement avec la FNQ en début de saison et en respecter les termes.
- ☒ Être affilié à un club civil québécois au plus tard le 31 octobre de la saison en cours.
- ☒ Avoir une adresse permanente au Québec au 31 octobre de la saison en cours.
- ☒ Nager en permanence dans un club civil du Québec ou une équipe universitaire canadienne ou un Centre de haute performance de Natation Canada.
- ☒ Être un citoyen canadien ou avoir un statut de résident permanent du Canada valide au 31 octobre de la saison en cours.

2^{ÈME} ÉTAPE : L'ADMISSIBILITÉ SPORTIVE

Une fois les conditions administratives remplies, chaque athlète doit en plus respecter des critères supplémentaires tels que :

- ☒ Âge limite
- ☒ Participation à certaines compétitions prédéfinies

Ces critères sont différents selon s'il s'agit d'une identification en piscine, eau libre ou paranatation, et sont détaillés dans les pages suivantes.

3^{ÈME} ÉTAPE : L'IDENTIFICATION

La dernière étape de ce processus est l'identification elle-même.

Un processus de classement des nageurs propre à chaque discipline (piscine, eau libre et paranatation) est appliqué afin de comparer les performances des nageurs admissibles à l'identification.

La liste de classement obtenue agira ensuite à titre de document officiel pour la saison, présentant l'identification des athlètes les plus performants.



Bloomington

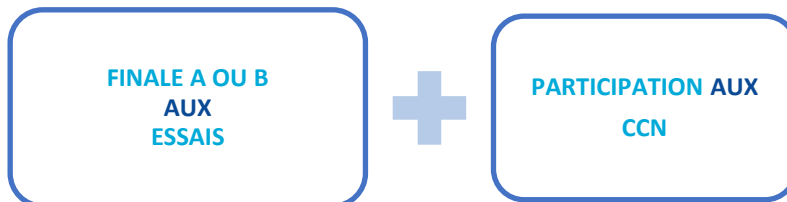
Mai 2019



1.2.1 L'IDENTIFICATION EN PISCINE

ADMISSIBILITÉ À UNE IDENTIFICATION DE NIVEAU ELITE OU RELÈVE EN PISCINE

Pour être admissible à une identification de niveau **ÉLITE** en piscine l'athlète devra au cours de la saison précédente avoir rempli les deux conditions suivantes:



Pour être admissible à une identification de niveau **RELÈVE** en piscine, l'athlète de moins de 21 ans (âge au 31 décembre) devra au cours de la saison précédente avoir rempli les deux conditions suivantes (*):



NOTES IMPORTANTES :

- En fonction du calendrier, la participation à un Grand Jeu avec une sélection canadienne ou une activité de l'équipe du Québec pourraient dispenser de l'obligation de participer à un championnat canadien. Dans ces circonstances, une étude au cas par cas devra alors être faite.
- Seules les épreuves individuelles du programme olympique sont considérées dans les conditions d'admissibilité.

PROCÉDURE D'IDENTIFICATION DE NIVEAUX ÉLITE ET RELÈVE

Parmi les nageurs qui respectent les critères d'admissibilité décrits ci-dessus, une analyse de leurs performances individuelles sera faite afin d'établir la liste des nageurs identifiés des niveaux Elite et Relève.

Les athlètes de chaque sexe sont hiérarchisés en comparant le classement de leur meilleure performance de la saison précédente au classement canadien senior à la fin de cette même saison.

Pour être prises en compte, les performances observées pour ces nageurs doivent obligatoirement avoir été réalisées :

- Dans une épreuve individuelle du programme olympique en bassin long
- Dans une rencontre désignée dans la liste ci-après :

	ELITE	RELÈVE
Essais canadiens	✓	✓
Championnat canadien de natation	✓	✓
Championnat canadien junior	n/a	✓
Championnat canadien de l'est / ouest	n/a	✓
Grand jeu avec l'équipe nationale canadienne	✓	✓

Le meilleur rang au classement canadien réalisé dans la 2^{ème} partie de la saison (1^{er} mai ou après) servira à classer les nageurs les uns par rapport aux autres.

Si le classement d'un athlète lors de la 2^{ème} partie de saison est moins bon que celui de la 1^{ère} partie de saison (30 avril ou avant), une moyenne de ses deux classements sera établie et utilisée dans le processus d'identification.

Notes

- 🏊 Pour les épreuves « finale par le temps », le classement final du nageur détermine l'équivalent d'un statut de finaliste, correspondant au nombre de places prévues dans les finales régulières de la compétition concernée.
- 🏊 Seules les épreuves individuelles du programme olympique sont considérées. Les essais de temps, temps de passages et relais ne sont pas admissibles.
- 🏊 L'âge du nageur est celui au 31 décembre de l'année des compétitions analysées.

EXCLUSION : NÉCESSITÉ DE PROGRESSION

Le maintien de l'éligibilité des nageurs identifiés de niveau ELITE ou RELEVE est soumise à une nécessité de progression détaillée ci-dessous :

Nageurs concernés : tous les nageurs identifiés de niveau ELITE ou RELEVE-identifiés indifféremment de niveau ELITE ou RELEVE depuis au moins 2 ans consécutifs.

Processus d'exclusion : Au moment de déterminer son éligibilité à l'identification de niveau ELITE ou RELEVE, l'analyse des performances des deux dernières années consécutives d'identification devra démontrer une progression selon les critères ci-dessous :

- 🏊 Une amélioration du meilleur pointage FINA de l'athlète dans la ou les épreuves retenues pour son identification ou,
- 🏊 Une amélioration du classement canadien senior au 31 août dans la ou les épreuves retenues pour l'identification.

Dans le cas où un nageur perdrait son éligibilité à une identification de niveau ELITE ou RELEVE faute d'avoir progressé, il sera de nouveau éligible s'il arrive minimalement à retrouver son meilleur niveau de performance (pointage FINA ou classement canadien senior au 31 août) d'avant ses deux années de non-progression.

Exception : Chaque année durant laquelle un nageur est finaliste A aux essais canadiens ou participe à des grands jeux avec l'équipe nationale le dispensera de prouver une progression.



1.2.2 L'IDENTIFICATION EN EAU LIBRE

ADMISSIBILITÉ À UNE IDENTIFICATION DE NIVEAU ÉLITE ET RELÈVE EN EAU LIBRE

Pour être admissible à une identification de niveau **ELITE** en eau libre, l'athlète devra au cours de la saison précédente, avoir rempli les conditions suivantes :



Pour être admissible à une identification de niveau **ELITE** en eau libre, l'athlète devra au cours de la saison précédente, avoir rempli les conditions suivantes :



NOTES IMPORTANTES :

- En fonction du calendrier, la participation à un Grand Jeu avec une sélection canadienne ou une activité de l'équipe du Québec pourraient dispenser de l'obligation de participer à un championnat canadien. Dans ces circonstances, une étude au cas par cas devra alors être faite.
- Seules les épreuves individuelles du programme olympique sont considérées dans les conditions d'admissibilité.
- L'âge à considérer pour l'obtention du standard requis est l'âge du nageur au 31 décembre de l'année en cours.

POUR ÊTRE IDENTIFIÉ DE NIVEAU ÉLITE ET RELÈVE EN EAU LIBRE

Parmi les athlètes qui auront répondu aux critères d'admissibilité à l'identification de niveaux ÉLITE et RELÈVE, 2 athlètes maximum de chaque sexe seront sélectionnés pour le niveau ÉLITE et 3 athlètes maximum de chaque sexe seront choisis pour le niveau RELÈVE. La sélection sera réalisée dans des courses d'eau libre selon les critères ci-dessous :

- 🏊 Tous les nageurs doivent avoir terminé l'épreuve selon les règles FINA et dans le temps limite.
- 🏊 Les places d'identification seront comblées en respectant la séquence de priorité suivante, une nouvelle priorité n'étant étudiée que s'il reste encore des places à pourvoir, ou alors si les critères de la priorité précédente n'étant pas réalisés.
 1. Classement obtenu par des nageurs québécois lors de la rencontre du 10 km des Jeux Olympiques 2020.
 2. Classement obtenu par des nageurs québécois lors de la rencontre du 10 km des essais canadiens de la saison précédente, et ayant terminé l'épreuve à un maximum de 6 minutes du vainqueur.
 3. Classement obtenu par des nageurs québécois lors de la rencontre du 10 km des championnats du monde Junior 2020.
 4. Classement obtenu par des nageurs québécois lors de la rencontre du 10 km des jeux mondiaux universitaires de la FISU.
 5. Résultats obtenus par des nageurs québécois lors d'une étape de coupe du Monde FINA de la saison 2020-2021, les nageurs étant classés selon leur écart en secondes par rapport à la première place (jusqu'à un écart maximal de 6 minutes), indépendamment de l'étape dans laquelle la performance a été réalisée. Dans le cas où un nageur aurait participé à plusieurs étapes de coupe du Monde FINA, c'est la performance qui lui permet d'être le mieux classé qui sera retenue.
 6. Classement obtenu par des nageurs québécois lors de la rencontre du 5 km du championnat provincial d'eau libre 2021. Seul le top 20 de chaque sexe sera éligible dans cette priorité.
 7. Classement général du circuit Procolor 2021.
- 🏊 Lorsque requis, le partage des égalités entre deux nageurs sera déterminé de la façon suivante :
 1. La priorité sera donnée au nageur qui a complété le plus grand nombre de 10km FINA au cours de la saison précédente.
 2. S'il y a toujours égalité, ce sera le nageur qui a complété le plus grand nombre de 10km sanctionnés par la FNQ au cours de la saison précédente.
 3. S'il y a toujours égalité, ce sera le nageur ayant la meilleure performance au 1500m Libre (bassin long) durant la saison précédente.



Toronto

Mai 2019



1.2.3 L'IDENTIFICATION EN PARANATATION

POUR ÊTRE ADMISSIBLE À L'IDENTIFICATION DE NIVEAU ÉLITE ET RELÈVE EN PARANATATION

Seuls les paraneurs dont les classes sont reconnues pour les prochains Jeux paralympiques sont admissibles au programme d'identification en paranatation.

Pour être admissible à une identification de niveaux ÉLITE ou RELÈVE, le paraneur devra, au cours de la saison précédente, avoir participé au nombre de rencontres nationales ou internationales désignées ci-dessous, à moins qu'ils n'entrent en conflit avec une activité de l'équipe Canadienne ou de l'Équipe du Québec. Dans ces circonstances, une étude au cas par cas devra alors être faite.

-  **Pour une admissibilité de niveau ÉLITE le paraneur devra avoir participé à 2 des 3 rencontres suivantes.**
-  **Pour une admissibilité de niveau RELÈVE le paraneur devra avoir participé à 1 des 3 rencontres suivantes.**



POUR ÊTRE IDENTIFIÉ DE NIVEAU ÉLITE ET RELÈVE EN PARANATATION

Les paraneurs sont classés en utilisant leur meilleure performance, selon leur épreuve d'admissibilité, sur la **table de performances paraneurs la plus récente de Natation Canada** en bassin de 50 mètres. La performance doit avoir été réalisée lors d'une des compétitions désignées pour identification de la saison précédente.

Les paraneurs doivent, au moment de leur performance, être en possession d'une classification en bonne et due forme et doivent se conformer à toutes les règles de participation qui leur sont propres.

Le pointage de la classe du paraneur au 31 août précédent la diffusion de la liste d'identification sera appliquée pour le calcul de toutes les compétitions désignées de la saison précédente, à l'aide de la **Calculatrice nationale du pointage en paranatation de Natation Canada la plus récente**.

Cette calculatrice est disponible au <https://www.swimming.ca/fr/ressources/>

1.2.4 CAS DE FORCE MAJEURE

La FNQ peut reconnaître des cas de forces majeures dans le processus d'identification des athlètes de niveau ÉLITE ou RELÈVE. La FNQ pourra alors étudier le dossier de l'athlète en question s'il a été dans l'impossibilité de compétitionner ou d'être compétitif lors d'une compétition requise dans le processus d'identification.

Dans ce cas, le dossier sera étudié si l'athlète respecte l'ensemble des conditions suivantes :

- ☞ La raison du manquement est jugée exceptionnelle et hors du contrôle de l'athlète, et ce, pour une durée jugée raisonnable par la FNQ : maladie (ex. : hospitalisation, absence d'entraînement prolongée, etc.) ou cause humanitaire (ex. : décès d'un parent).
Il est à noter qu'aucun manquement pour des raisons scolaires ne sera accepté.
Au besoin, la FNQ pourrait demander des preuves ou un deuxième avis médical en recommandant l'athlète à un spécialiste d'un centre spécialisé au choix de la FNQ.
- ☞ L'athlète doit envoyer à la FNQ une lettre co-signée par lui-même (ou un parent si le nageur est mineur) et par l'entraîneur-chef du club, avec les preuves justifiant son manquement dans les délais les plus brefs.
- ☞ À l'exception de la période d'absence en question, l'ensemble de la saison de l'athlète doit avoir été complètement axée sur la recherche de performances de haut niveau (engagement au quotidien, performances en compétition, etc.).
- ☞ L'athlète doit être membre en règle de la FNQ, et en pleine possession de ses moyens afin de performer en date du 1^{er} novembre.
- ☞ L'athlète doit signer et respecter son contrat d'engagement.
- ☞ Aucune demande de dérogation ne sera acceptée après le 30 septembre de l'année en cours.

L'athlète ne peut bénéficier deux années de suite du processus de cas de force majeure. À la suite de la réception de la demande, un comité d'évaluation de la demande de cas de forces majeures composé de trois personnes (un membre du CA et deux membres externes à la FNQ) sous la supervision du directeur technique sera alors constitué afin d'analyser chaque demande et d'établir un jugement sur la recevabilité de ces dernières.

Dans le cas où le comité rendrait une réponse favorable, les performances du nageur dans une des autres compétitions désignées ou de membre calibre de la saison pour l'identification sera utilisée pour établir la liste d'identification.



Miami






Novembre 2018



1.3 OBLIGATIONS DE L'ATHLÈTE IDENTIFIÉ EN PISCINE, EN EAU LIBRE ET EN PARANATATION

1.3.1 CONTRATS DE L'ATHLÈTE IDENTIFIÉ ÉLITE OU RELÈVE

Tous les athlètes identifiés de niveau ÉLITE ou RELÈVE devront s'engager à respecter certaines obligations liées à l'obtention de leur statut. Plus précisément, ils devront s'engager à poursuivre une démarche d'excellence en entraînement et en compétition en :

-  Signant et respectant le contrat de l'athlète identifié.
-  Signant et respectant le contrat d'engagement de l'athlète.
-  Affrontant au moins une fois par saison l'élite nationale ou internationale de son propre calibre hors du Québec (hors championnats canadiens)
 - Avant le 30 juin de l'année en cours
 - La compétition devra être au préalable, approuvé par le directeur technique
-  Participant activement au réseau compétitif provincial et national :
 - Participation obligatoire à un championnat canadien d'hiver et, pour les athlètes en piscine et en paranatation, à un championnat canadien d'été.
 - Participation obligatoire aux essais canadiens d'eau libre pour les nageurs identifiés de niveau ELITE en eau libre.
 - Participation obligatoire aux deux coupes du Québec Senior ainsi qu'au Championnat Québécois.
 - Durant la période janvier-février, le nombre total de courses faites lors de rencontres sanctionnées en bassin long (50m) devra être supérieur au nombre de courses faites en bassin court (25m).
-  Se présentant aux stages ou compétitions obligatoire telles que décrites au volet 2, Équipes du Québec. (Un nageur qui ne se présente pas à un stage obligatoire ou une compétition obligatoire devra fournir un billet médical dans les cinq jours suivants l'événement).

Note : Le personnel technique de la FNQ exigera, sur demande, de l'entraîneur et/ou du nageur qu'il(s) fournisse(nt) des preuves de l'engagement du nageur dans un programme visant la haute performance.



1.4 PRÉCISIONS AU SUJET DES IDENTIFICATIONS

DOUBLE IDENTIFICATION

Dans le cas d'une double identification (piscine et eau libre), la direction technique de la FNQ contactera l'athlète et son entraîneur concernés pour que ces derniers fassent un choix définitif dans les 48 h suivant l'annonce.

REMPLACEMENT D'UN ATHLÈTE IDENTIFIÉ

Un athlète qui ne respecte plus les critères d'identification ou les obligations liées à l'identification pourrait alors être retiré de la liste à compter du premier jour où il ne remplit plus ces critères. Il perdra, du même coup, tous les privilèges liés à une identification.

Dans ce cas, l'athlète suivant sur la liste de classement utilisée pour l'identification des athlètes sera promu et tous les autres athlètes avanceront d'une place sur la liste, se méritant ainsi possiblement un niveau d'identification différent.

DIFFUSION DE LA LISTE DES ATHLÈTES IDENTIFIÉS

Une liste de validation sera envoyée aux entraîneur-chef des clubs d'appartenance des athlètes identifiés en début de saison, pour confirmation. Sans retour de ces derniers, l'athlète ne pourra pas être identifié.

Dans les deux semaines suivant la diffusion, par Natation Canada, de la liste des athlètes identifiés EXCELLENCE, la liste des athlètes identifiés de niveau ÉLITE-RELÈVE, sera diffusée publiquement par la FNQ et transmise directement aux présidents et entraîneurs-chefs des clubs, conformément au présent programme. Au cours des semaines suivant cette diffusion, les athlètes ayant reçu une identification recevront le **contrat d'athlète identifié** accompagné de la date limite pour la signature dudit document.



Vancouver

Mai 2019



1.5 AVANTAGES ET SERVICES RELATIFS À UNE IDENTIFICATION

IMPORTANT : L'identification de l'athlète doit être valide au moment de bénéficier des avantages énumérés ci-après.

CRÉDIT D'IMPÔT PROVINCIAL POUR ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU

Le Gouvernement du Québec accorde un crédit d'impôt pour athlète de haut niveau aux athlètes identifiés par la FNQ de niveaux EXCELLENCE, ÉLITE ET RELÈVE (montant maximal du crédit d'impôt - Excellence et Élite : 4 000 \$ et Relève : 2 000 \$).

La Direction du sport et de l'activité physique émettra directement aux athlètes les attestations officielles du Secrétariat au loisir et au sport à joindre à la déclaration de revenus en début d'année. Il est donc très important que les athlètes portent à l'attention de leur fédération sportive tout changement d'adresse ou de coordonnées.

Le crédit d'impôt est établi en fonction de la période pendant laquelle l'athlète aura obtenu un niveau donné d'identification. Afin de bénéficier du crédit d'impôt remboursable, l'athlète doit produire sa déclaration de revenus du Québec, et ce, même s'il n'a pas de revenus au cours de l'année. Ce crédit ne peut d'ailleurs pas s'appliquer à un de ses parents.

Pour demander ce crédit d'impôt, il faut reporter à la ligne correspondante le montant apparaissant sur l'attestation qui sera délivrée par le Ministère. Il est important et nécessaire de conserver cette attestation pour pouvoir la fournir sur demande.

Le montant du crédit d'impôt est calculé au prorata du nombre de jours au cours desquels un athlète a été identifié, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre d'une année, et en fonction du ou des niveaux d'identification.

SPORT-ÉTUDES – PROGRAMME AU SECONDAIRE

Les programmes sport-études visent à soutenir des élèves-athlètes du secondaire **identifiés de niveau ESPOIR, RELÈVE, ÉLITE ou EXCELLENCE** par leur fédération. D'autres critères d'admissibilité peuvent cependant être ajoutés par les établissements scolaires.

Les programmes sport-études permettent aussi à un élève-athlète de concilier ses objectifs scolaires et sportifs, à la condition d'accorder une priorité à sa réussite scolaire. En s'inscrivant dans un tel programme, l'élève-athlète doit toutefois s'attendre à ce que le rythme exigé pour les apprentissages soit plus élevé que dans les programmes réguliers, car le temps consacré en classe est moindre. Il devra donc s'engager avec beaucoup d'autonomie et faire preuve de sérieux s'il veut réussir.

Il est de la responsabilité de l'athlète de s'inscrire aux programmes Sport-Études reconnus par le Ministère et par la FNQ, et d'en respecter les conditions d'admission. La gestion de ces programmes est assurée par les établissements d'enseignement et par les clubs sportifs ayant signé un protocole d'entente avec le FNQ, le Ministère et la commission scolaire en question.

Pour les jeunes du secondaire qui ont un talent sportif confirmé par une fédération et qui visent l'excellence sportive, les programmes sport-études représentent un choix tout indiqué.

ALLIANCE SPORT-ÉTUDES – PROGRAMMES COLLÉGIAL ET UNIVERSITAIRE

L'Alliance Sport-Études, reconnue et subventionnée par le Ministère, regroupe 42 collèges, le Cégep à distance et huit universités. Sa mission est de soutenir, encadrer et contribuer à la réussite et à la persévérance scolaire et sportive des athlètes québécois **identifiés de niveau ESPOIR, RELÈVE, ÉLITE ou EXCELLENCE**, qui poursuivent des études postsecondaires.





Il est de la responsabilité de l'athlète de s'inscrire à l'Alliance Sport-Études et d'en respecter les conditions d'admission. La gestion de ce programme est assurée par l'Alliance Sport-Études. Être étudiant-athlète de l'Alliance sport-études donne accès à une panoplie de services et avantages, disponibles à l'adresse suivante : <https://alliancesportetudes.ca/>

SERVICES ET SOUTIEN À L'ENTRAÎNEMENT

Les nageurs identifiés ont également droit aux services offerts par les Centres régionaux d'entraînement multisports (CREM).

Les huit centres régionaux d'entraînement multisports sont une partie intégrante du réseau de l'Institut national du sport du Québec qui comprend également 17 centres d'entraînement unisport. Les services offerts peuvent différer d'un centre à l'autre et être offerts à des groupes d'entraînements ou de façon individuelles.

Leurs responsabilités sont, entre autres :

-  D'offrir des services médico-sportifs et scientifiques de première ligne pour les athlètes identifiés ÉLITE et RELÈVE par les fédérations sportives provinciales.
-  D'offrir un accompagnement pour les entraîneurs et les acteurs du milieu sportif en vue de favoriser l'atteinte de performances optimales sur la scène provinciale et nationale dans un cheminement vers la scène internationale.
-  De prôner le développement global et l'épanouissement à long terme des athlètes.
-  D'identifier des ressources professionnelles compétentes pour les athlètes.

Vous pouvez trouver plus de détails sur les différents centres sur le site internet de l'INS Québec au :

<https://www.insquebec.org/linstitut/centres-regionaux/>

Il appartient à chacun des clubs de communiquer avec ces organismes, afin d'obtenir des précisions au sujet des programmes offerts pour leurs athlètes identifiés de niveaux ESPOIR, RELÈVE, ÉLITE ou EXCELLENCE.

PROGRAMME DE BOURSES

Chaque année, **SPORTSQUÉBEC** coordonne 3 bourses principales provenant des organisations ci-dessous :



Ces bourses font partie d'un programme d'assistance financière destiné aux athlètes des catégories EXCELLENCE, ÉLITE, RELÈVE et ESPOIR. Pour potentiellement y avoir accès, les athlètes doivent remplir un formulaire en ligne au début de chaque saison et respecter des critères clairs définis sur le site Internet de la FNQ au www.fnq.qc.ca/disciplines/excellence/.

À ces bourses s'ajoute une panoplie d'opportunités liées aux différents niveaux d'identification des villes, clubs, régions, écoles, etc. Il est possible et recommandé de consulter les organismes vous entourant pour en apprendre davantage.

JEUX DU QUÉBEC

Les Jeux du Québec sont un programme géré par **SPORTSQUÉBEC** en collaboration avec les fédérations québécoises de sport et les unités régionales de loisir et de sport.

Pour participer à la finale provinciale des Jeux du Québec, l'athlète doit respecter les conditions décrites sur le site Internet de la FNQ au lien suivant : www.fnq.qc.ca/disciplines/piscine-competition/.

PROGRAMME ÉQUIPE QUÉBEC DU MINISTÈRE

Le programme Équipe Québec du Ministère offre aux athlètes québécois qui participent régulièrement à des compétitions sur la scène internationale un appui financier leur permettant de bénéficier d'une situation plus stable. Équipe Québec fournit également un appui financier aux entraîneurs qui encadrent ces athlètes.

Le formulaire d'adhésion pour les athlètes du Québec avec le statut EXCELLENCE est disponible à l'adresse suivante : <https://sgai.education.gouv.qc.ca/Formulaires/index.asp>

C'est un montant maximal de 6 000 \$ qui est versé sous forme de dépôt direct mensuel aux athlètes EXCELLENCE.

Les athlètes doivent remplir le formulaire d'adhésion au programme et le formulaire d'adhésion au dépôt direct disponible auprès du MEES. Pour obtenir de l'information supplémentaire, veuillez adresser un courriel à athletes@mels.gouv.qc.ca.



Miami






Mai 2019



2. ÉQUIPES DU QUÉBEC

Pour pouvoir être sélectionné au sein de l'une de ces équipes, chaque nageur âgé de 13 ans et plus (ou qui les aura dans le courant de la saison) devra avoir signé en début de saison son **contrat d'engagement avec la FNQ** et en respecter les termes.

DÉTAILS AU SUJET DES COMPÉTITIONS AVEC L'ÉQUIPE DU QUÉBEC

-  Les nageurs seront obligatoirement inscrits à leurs meilleures épreuves, avec leur meilleur temps.
-  Il n'y aura pas d'inscription à des courses bonus.
-  La participation aux relais est laissée à la discrétion de l'entraîneur-chef de l'équipe.
-  En cas de désistement après la date limite de confirmation de l'événement, tous les frais déjà encourus par la FNQ devront être chargés au nageur.
-  La direction technique se réserve le droit de refuser la présence d'un nageur à un événement d'équipe du Québec, même si le nageur était inscrit et qualifié :
 - Si le nageur n'a pas d'attitude adéquate
 - Si le nageur est hors de forme, blessé ou malade.

SÉLECTION DES ENTRAÎNEURS SUR LES ÉQUIPES DU QUÉBEC

Lors des événements d'équipe du Québec, la direction technique de la FNQ fera appel à des entraîneurs pour l'encadrement des nageurs, choisis selon les critères ci-dessous :

Critères d'admissibilité de base :

1. L'entraîneur devra être membre en règle auprès de la FNQ
2. Le club de provenance de l'entraîneur devra être en règle avec la FNQ
3. L'entraîneur sélectionné devra être reconnu pour démontrer une image et une éthique en adéquation avec les valeurs véhiculées par l'Équipe du Québec et la FNQ.
4. PNCE 3 formé minimum et permis de conduire classe 4B conseillé.

Modalités de sélection des entraîneurs (en ordre de priorité) :

1. La compétence professionnelle.
2. La cohésion d'équipe lors de l'événement.
3. L'engagement constant du club à participer aux activités de l'Équipe du Québec.
4. Le nombre de nageurs placés sur l'équipe.
5. Le niveau de performance du/des nageur(s) placé(s) sur l'équipe.
6. L'expérience avec des sélections provinciales ou nationales
7. La qualité de l'encadrement lors d'expériences précédentes avec l'Équipe du Québec



ÉVÈNEMENT #1 – STAGE PAN-CANADIEN DE DISTANCE ET D’EAU LIBRE

Bénéficiaires	Nageurs de 14 à 19 ans, sélectionnés selon leurs résultats de la saison 2019-2020.		
Description	Camp organisé par Natation Canada, dans lequel chaque province établit sa propre sélection. Entraînements en piscine et en eau libre, avec une course d’eau libre à la fin du camp.		
Date de la compétition	Novembre 2020	Lieu	Barbade
Taille de l’équipe	10 nageurs maximum.		
Critères de sélection	<p>Prérequis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Être âgé de 14 à 19 ans au 31 décembre 2020 ○ Avoir participé au dernier championnat provincial d’eau libre ○ Être capable de suivre une semaine d’entraînement de 70 Km ○ Être intéressé à participer à des épreuves d’eau libre durant la saison 2020-2021 <p>Parmi les nageurs répondant à ces critères, 10 nageurs maximum seront sélectionnés selon l’ordre de priorité suivant (deux exemplaires) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Meilleur résultat FINA au 800m Libre ou 1500m Libre réalisé lors d’un championnat canadien de la saison précédente – catégorie 19 ans et moins 2. Expérience dans une sélection canadienne ou provinciale 3. Résultat au championnat provincial d’eau libre 2020 		
Encadrement	<p>Mark Perry - Entraîneur national de distance et d’eau Libre</p> <p>2 entraîneurs provinciaux</p>		
Informations financières	Frais de participation à déterminer par Natation Canada – Estimation entre 1500\$ et 2000\$		

ÉVÈNEMENT
ANNULÉ



ÉVÈNEMENT #2 - ONTARIO JUNIOR INTERNATIONAL

Bénéficiaires	Nageurs 18 ans et moins au premier jour de la compétition, identifiés de niveaux EXCELLENCE, ÉLITE et RELÈVE en piscine																																																																																																																										
Description	Participation à « Ontario Junior International », en faisant vivre une expérience internationale stimulante à nos nageurs juniors et en les confrontant tôt dans la saison au plus haut niveau de leur groupe d'âge.																																																																																																																										
Date de la compétition	Décembre 2020	Lieu	Toronto (Pan Am pool)																																																																																																																								
Taille de l'équipe	12 nageurs maximum – 6 par sexe																																																																																																																										
Participation	Facultative	Date limite d'inscription	20 octobre 2020																																																																																																																								
Critères de sélection	<p>Les 6 nageurs Junior de chaque sexe les mieux classés sur la liste d'identification de la saison en cours seront automatiquement sélectionnés.</p> <p>En cas de désistement, le nageur suivant sur la liste d'identification sera sélectionné.</p> <p>Afin d'être éligibles, les nageurs doivent obligatoirement avoir obtenu au moins 3 temps de qualification à la compétition.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Women</th> <th colspan="2">Event</th> <th colspan="2">Men</th> </tr> <tr> <th colspan="2">Standard</th> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">Standard</th> </tr> <tr> <th>SCM</th> <th>LCM</th> <th></th> <th></th> <th>LCM</th> <th>SCM</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>26.78</td> <td>27.68</td> <td>50 Freestyle</td> <td></td> <td>24.84</td> <td>24.06</td> </tr> <tr> <td>57.79</td> <td>58.96</td> <td>100 Freestyle</td> <td></td> <td>53.71</td> <td>52.36</td> </tr> <tr> <td>2:04.65</td> <td>2:05.23</td> <td>200 Freestyle</td> <td></td> <td>1:58.27</td> <td>1:54.56</td> </tr> <tr> <td>4:24.00</td> <td>4:28.20</td> <td>400 Freestyle</td> <td></td> <td>4:13.64</td> <td>4:04.99</td> </tr> <tr> <td>8:27.00</td> <td>8:30.01</td> <td>800 Freestyle</td> <td></td> <td>8:50.40</td> <td>8:40.00</td> </tr> <tr> <td>17:33.06</td> <td>18:11.40</td> <td>1500 Freestyle</td> <td></td> <td>17:06.21</td> <td>16:26.65</td> </tr> <tr> <td>30.07</td> <td>31.43</td> <td>50 Backstroke</td> <td></td> <td>28.74</td> <td>27.16</td> </tr> <tr> <td>1:04.22</td> <td>1:06.78</td> <td>100 Backstroke</td> <td></td> <td>1:01.18</td> <td>58.30</td> </tr> <tr> <td>2:17.75</td> <td>2:24.60</td> <td>200 Backstroke</td> <td></td> <td>2:13.01</td> <td>2:06.21</td> </tr> <tr> <td>33.75</td> <td>34.66</td> <td>50 Breaststroke</td> <td></td> <td>31.15</td> <td>30.27</td> </tr> <tr> <td>1:13.02</td> <td>1:15.06</td> <td>100 Breaststroke</td> <td></td> <td>1:08.20</td> <td>1:05.83</td> </tr> <tr> <td>2:37.68</td> <td>2:42.60</td> <td>200 Breaststroke</td> <td></td> <td>2:28.97</td> <td>2:22.99</td> </tr> <tr> <td>28.76</td> <td>29.27</td> <td>50 Butterfly</td> <td></td> <td>26.76</td> <td>25.99</td> </tr> <tr> <td>1:04.02</td> <td>1:04.73</td> <td>100 Butterfly</td> <td></td> <td>58.50</td> <td>57.61</td> </tr> <tr> <td>2:21.02</td> <td>2:25.11</td> <td>200 Butterfly</td> <td></td> <td>2:12.49</td> <td>2:08.47</td> </tr> <tr> <td>2:21.22</td> <td>2:26.03</td> <td>200 Individual Medley</td> <td></td> <td>2:14.55</td> <td>2:09.29</td> </tr> <tr> <td>4:58.81</td> <td>5:11.29</td> <td>400 Individual Medley</td> <td></td> <td>4:47.54</td> <td>4:37.44</td> </tr> </tbody> </table>			Women		Event		Men		Standard				Standard		SCM	LCM			LCM	SCM	26.78	27.68	50 Freestyle		24.84	24.06	57.79	58.96	100 Freestyle		53.71	52.36	2:04.65	2:05.23	200 Freestyle		1:58.27	1:54.56	4:24.00	4:28.20	400 Freestyle		4:13.64	4:04.99	8:27.00	8:30.01	800 Freestyle		8:50.40	8:40.00	17:33.06	18:11.40	1500 Freestyle		17:06.21	16:26.65	30.07	31.43	50 Backstroke		28.74	27.16	1:04.22	1:06.78	100 Backstroke		1:01.18	58.30	2:17.75	2:24.60	200 Backstroke		2:13.01	2:06.21	33.75	34.66	50 Breaststroke		31.15	30.27	1:13.02	1:15.06	100 Breaststroke		1:08.20	1:05.83	2:37.68	2:42.60	200 Breaststroke		2:28.97	2:22.99	28.76	29.27	50 Butterfly		26.76	25.99	1:04.02	1:04.73	100 Butterfly		58.50	57.61	2:21.02	2:25.11	200 Butterfly		2:12.49	2:08.47	2:21.22	2:26.03	200 Individual Medley		2:14.55	2:09.29	4:58.81	5:11.29	400 Individual Medley		4:47.54	4:37.44
Women		Event		Men																																																																																																																							
Standard				Standard																																																																																																																							
SCM	LCM			LCM	SCM																																																																																																																						
26.78	27.68	50 Freestyle		24.84	24.06																																																																																																																						
57.79	58.96	100 Freestyle		53.71	52.36																																																																																																																						
2:04.65	2:05.23	200 Freestyle		1:58.27	1:54.56																																																																																																																						
4:24.00	4:28.20	400 Freestyle		4:13.64	4:04.99																																																																																																																						
8:27.00	8:30.01	800 Freestyle		8:50.40	8:40.00																																																																																																																						
17:33.06	18:11.40	1500 Freestyle		17:06.21	16:26.65																																																																																																																						
30.07	31.43	50 Backstroke		28.74	27.16																																																																																																																						
1:04.22	1:06.78	100 Backstroke		1:01.18	58.30																																																																																																																						
2:17.75	2:24.60	200 Backstroke		2:13.01	2:06.21																																																																																																																						
33.75	34.66	50 Breaststroke		31.15	30.27																																																																																																																						
1:13.02	1:15.06	100 Breaststroke		1:08.20	1:05.83																																																																																																																						
2:37.68	2:42.60	200 Breaststroke		2:28.97	2:22.99																																																																																																																						
28.76	29.27	50 Butterfly		26.76	25.99																																																																																																																						
1:04.02	1:04.73	100 Butterfly		58.50	57.61																																																																																																																						
2:21.02	2:25.11	200 Butterfly		2:12.49	2:08.47																																																																																																																						
2:21.22	2:26.03	200 Individual Medley		2:14.55	2:09.29																																																																																																																						
4:58.81	5:11.29	400 Individual Medley		4:47.54	4:37.44																																																																																																																						
Encadrement	<ul style="list-style-type: none"> Directeur technique 2 entraîneurs 1 analyste vidéo 1 massothérapeute 1 gérant d'équipe 																																																																																																																										
Informations financières	À déterminer. + déplacement en avion obligatoire																																																																																																																										

ÉVÈNEMENT ANNULÉ



ÉVÈNEMENT #3 - MEL ZAJAC – EQUIPE SENIOR

Bénéficiaires	Une sélection de nageurs ayant participé aux Essais Olympiques 2020 en piscine, de tous âges confondus.																																																								
Description	Camp de préparation suivi de la compétition internationale																																																								
Taille de l'équipe	8 nageurs maximum																																																								
Date de la tournée	9 au 15 juin 2021	Lieu	UBC Aquatic Centre de Vancouver																																																						
Objectifs	Proposer une expérience internationale stimulante aux meilleurs nageurs de la province																																																								
Participation	Facultative	Date limite d'inscription	20 avril 2021																																																						
Mode de sélection	<p>Les nageurs seront sélectionnés en fonction de leurs performances aux essais olympiques 2021 selon le pourcentage de temps sur la charte « en voie de classe mondiale » de Natation Canada obtenu en suivant les priorités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">Le meilleur pourcentage obtenu en finale A sera retenu pour hiérarchiser les nageurs.S'il reste des places, le meilleur pourcentage obtenu en finale B sera retenu.S'il reste des places, le meilleur pourcentage obtenu en préliminaires sera retenu. <p>Temps ciblés « en voie de classe mondiale » de Natation Canada :</p> <table border="1"><thead><tr><th>Épreuve</th><th>Femmes</th><th>Hommes</th><th>Épreuve</th><th>Femmes</th><th>Hommes</th></tr></thead><tbody><tr><td>50m libre</td><td>24,82</td><td>22,10</td><td>100m dos</td><td>1:00,89</td><td>53,99</td></tr><tr><td>100m libre</td><td>55,51</td><td>48,83</td><td>200m dos</td><td>2:10,68</td><td>1:57,58</td></tr><tr><td>200m libre</td><td>1:57,74</td><td>1:47,15</td><td>100m brasse</td><td>1:07,22</td><td>1:00,26</td></tr><tr><td>400m libre</td><td>4:08,34</td><td>3:47,43</td><td>200m brasse</td><td>2:26,58</td><td>2:11,26</td></tr><tr><td>800m libre</td><td>8:33,73</td><td>7:54,31</td><td>100m papillon</td><td>58,15</td><td>52,08</td></tr><tr><td>1500m libre</td><td>16:32,04</td><td>15:01,97</td><td>200m papillon</td><td>2:09,21</td><td>1:56,72</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>200m QNI</td><td>2:13,01</td><td>1:59,77</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>400m QNI</td><td>4:38,91</td><td>4:17,88</td></tr></tbody></table> <p>Important :</p> <ul style="list-style-type: none">Les places seront attribuées indépendamment du sexe du nageur.Pour les épreuves « finale par le temps », c'est le classement final du nageur qui détermine l'équivalent d'un statut de finaliste.			Épreuve	Femmes	Hommes	Épreuve	Femmes	Hommes	50m libre	24,82	22,10	100m dos	1:00,89	53,99	100m libre	55,51	48,83	200m dos	2:10,68	1:57,58	200m libre	1:57,74	1:47,15	100m brasse	1:07,22	1:00,26	400m libre	4:08,34	3:47,43	200m brasse	2:26,58	2:11,26	800m libre	8:33,73	7:54,31	100m papillon	58,15	52,08	1500m libre	16:32,04	15:01,97	200m papillon	2:09,21	1:56,72				200m QNI	2:13,01	1:59,77				400m QNI	4:38,91	4:17,88
Épreuve	Femmes	Hommes	Épreuve	Femmes	Hommes																																																				
50m libre	24,82	22,10	100m dos	1:00,89	53,99																																																				
100m libre	55,51	48,83	200m dos	2:10,68	1:57,58																																																				
200m libre	1:57,74	1:47,15	100m brasse	1:07,22	1:00,26																																																				
400m libre	4:08,34	3:47,43	200m brasse	2:26,58	2:11,26																																																				
800m libre	8:33,73	7:54,31	100m papillon	58,15	52,08																																																				
1500m libre	16:32,04	15:01,97	200m papillon	2:09,21	1:56,72																																																				
			200m QNI	2:13,01	1:59,77																																																				
			400m QNI	4:38,91	4:17,88																																																				
Encadrement	<ul style="list-style-type: none">Directeur technique2 entraîneurs1 analyste vidéo1 gérant d'équipe																																																								
Informations financières	À déterminer.																																																								



ÉVÈNEMENT #4 - MEL ZAJAC – ÉQUIPE JUNIOR

Bénéficiaires	Une sélection de nageurs junior (âgés de 18 ans ou moins) ayant participé aux Essais Olympiques 2020 en piscine. (âge pris en compte : au 12 juin, date de la première journée de la compétition Mel Zajac)		
Description	Camp de préparation suivi de la compétition internationale		
Taille de l'équipe	10 nageurs maximum		
Date de la tournée	11 au 15 juin 2021	Lieu	UBC Aquatic Centre (CAN)
Objectifs	Proposer une expérience internationale stimulante aux meilleurs nageurs Junior de la province		
Participation	Facultative	Date limite d'inscription	20 avril 2021
Mode de sélection	Les nageurs sont sélectionnés en fonction de leurs performances aux essais olympiques 2021 selon le pourcentage de temps « finale 3 » obtenu en suivant les priorités suivantes : <ul style="list-style-type: none">🏆 Le meilleur pourcentage obtenu en finale A sera retenu pour hiérarchiser les nageurs.🏆 S'il reste des places, le meilleur pourcentage obtenu en finale B sera utilisé.🏆 S'il reste des places, le meilleur pourcentage obtenu en préliminaires sera utilisé. Important : <ul style="list-style-type: none">🏆 Les places seront attribuées indépendamment du sexe du nageur.🏆 Pour les épreuves « finale par le temps », c'est le classement final du nageur qui détermine l'équivalent d'un statut de finaliste.		
Encadrement	🏆 Directeur technique 🏆 2 entraîneurs 🏆 1 apprenti entraîneur		
Informations financières	À déterminer.		

ÉVÈNEMENT ANNULÉ



ÉVÈNEMENT #5 - STAGE DE PRÉPARATION À LA SAISON ESTIVALE D'EAU LIBRE

Bénéficiaires	Nageurs identifiés de niveau ÉLITE et RELÈVE en eau libre Ainsi que des nageurs intéressés à s'investir dans l'eau libre.		
Description	Camp de préparation à la saison d'eau libre.		
Taille de l'équipe	20 nageurs maximum		
Date du stage	6 au 9 juillet 2021	Lieu	Magog
Objectifs	Préparer en milieu naturel les nageurs aux spécificités de l'eau libre, avec des entraînements communs en lac et des ateliers techniques.		
Participation	Participation recommandée pour les athlètes identifiés en eau libre	Date limite d'inscription	1 ^{er} juin 2021
Mode de sélection	<p>☐ Nageurs identifiés en eau libre sélectionnés au printemps</p> <p>☐ Le reste des places sera attribué aux nageurs volontaires remplissant les critères suivants, sur décision du directeur technique :</p> <ul style="list-style-type: none">○ L'intérêt de s'investir en eau libre pour la saison actuelle.○ L'expérience en eau libre○ Le meilleur pointage FINA au 800m ou au 1500m libre durant les championnats canadiens du printemps (Essais et championnats canadiens de l'est)		
Encadrement	Directeur technique Encadrement mixte - 4 entraîneurs sélectionnés maximum		
Informations financières	À déterminer		

ÉVÈNEMENT ANNULÉ








3. PROGRAMMES DE SOUTIENS






Différents mécanismes et projets de développement existent afin d'offrir un soutien financier au développement des nageurs et des entraîneurs des clubs qui sont sur la route de l'excellence.

POUR ÊTRE ADMISSIBLE AUX PROGRAMMES DE SOUTIEN DE LA FNQ

Il faut que :

-  L'athlète doit être signataire et respectueux des termes du **contrat d'engagement** avec la FNQ.
-  L'athlète en piscine, en eau libre ou en paranatation participe à un programme d'entraînement reconnu par la FNQ.
-  L'athlète en piscine, en eau libre ou en paranatation qui étudie et nage pour une université canadienne et est affiliée à un club civil québécois.
-  Le club civil de l'athlète soit membre en règle de la FNQ et respecte les politiques et règlements de la FNQ.
-  L'entraîneur est membre en règle de la FNQ, embauché par un club civil du Québec affilié à la FNQ, par la FNQ elle-même ou par un centre national d'entraînement.

Païement des différentes aides financières :

-  L'intégralité des aides sera versée aux clubs en fin de saison, c'est-à-dire au 31 août de la saison en cours (*Sauf avis contraire inscrit dans ledit programme*).
-  Lesdits montants seront distribués au prorata de l'engagement et seront distribués aux athlètes présents sur la liste d'identification au 31 août de l'année en cours (*sauf avis contraire dans le programme*).
-  Le nageur, l'entraîneur et le club ont 6 mois après la date d'émission du chèque pour encaisser ce dernier. Passé ces délais, **les chèques émis ne seront plus valides et ne seront pas réémis.**
-  **Réclamation de votre bourse après une activité :** il faut envoyer par courriel une copie des pièces justificatives à excellence@fng.qc.ca le plus tôt possible à la suite de l'activité.
-  De façon générale, la FNQ se réserve le droit de retenir toute somme due advenant un non-respect des engagements. L'athlète, l'entraîneur, ou le club ainsi fautif cessent d'être admissibles à toute aide financière tant qu'il n'y a pas résolution à la satisfaction de la FNQ.




SOUTIEN #1 - PRIMES DE PERFORMANCE AUX ESSAIS CANADIENS DE NATATION

DISCIPLINE : Natation en piscine

BÉNÉFICIAIRES : Nageurs

RÉSUMÉ : Ce programme vise à reconnaître l'excellence québécoise au niveau national en récompensant les nageurs médaillés aux championnats canadiens.

DÉTAILS :

 **Prérequis :** Sont admissibles les athlètes qui satisfont aux critères de performance et les critères d'accès à l'aide financière détaillés précédemment.

 **Compétitions visées :** Essais canadiens

Primes :

- 500 \$ pour une médaille d'or
- 300 \$ pour une médaille d'argent
- 200 \$ pour une médaille de bronze

 **Modalités de fonctionnement :** Seules les médailles remportées dans une épreuve olympique individuelle seront considérées.

Seuls les résultats faits en finale A sont comptabilisés (la finale « junior », lorsqu'elle a lieu, ne sera pas prise en considération)

 **Paiement :** Les primes seront versées au 31 août de la saison en cours.

Exclusions :

- Un nageur qui ne respecte pas les termes du contrat de performance jusqu'au dernier championnat canadien de la saison civile auquel il est éligible ne pourra pas recevoir de prime.




SOUTIEN #2 - PROGRAMME DE SUPPORT POUR LA PRÉPARATION DES ATHLÈTES EN PISCINE ET EN EAU LIBRE AUX GRANDS JEUX

DISCIPLINE : Natation en piscine et en eau libre

BÉNÉFICIAIRES : Nageurs

RÉSUMÉ : Ce programme vise à aider les nageurs à se préparer pour les grands jeux avec l'équipe canadienne.

DÉTAILS :

 **Prérequis :** Sont admissibles les athlètes qui satisfont les critères de performance et les critères d'accès à l'aide financière détaillés précédemment.


 **Compétitions visées :**

- Les Jeux olympiques
- Les Jeux du Commonwealth
- Les Jeux Pan Pacifiques
- Les Jeux Pan Américains
- Les Universiades
- Le Championnat du monde junior FINA
- Les Jeux Pan Pacifiques Juniors
- Les Jeux olympiques de la jeunesse

 **Primes :**

- Un montant total de 8 500 \$ est disponible pour les athlètes en piscine et eau libre.
- Le montant alloué sera distribué au prorata des nageurs et entraîneurs ayant participé aux grands jeux jusqu'à un maximum de 1000 \$/athlètes.

 **Paiement :** Les primes seront versées au 31 août de la saison en cours.

 **Exclusions :** Un nageur qui ne respecte pas les termes du contrat d'engagement jusqu'au dernier championnat canadien de la saison civile auquel il est éligible ne pourra pas recevoir de prime.




VERSION COVID – CORRIGÉ 17-05-2021

SOUTIEN #3 - PROGRAMME D'IDENTIFICATION DES CLUBS POUR SUBVENTION À L'EMBAUCHE D'UN ENTRAINEUR

DISCIPLINE :	Natation en piscine et en eau libre
BÉNÉFICIAIRES :	Clubs
RÉSUMÉ :	Ce programme vise à reconnaître les équipes qui contribuent au rayonnement de notre natation au plus haut niveau, et leur octroyer une aide financière à l'embauche d'entraîneurs dans le but de partager leur expertise auprès d'un public le plus grand possible.


DÉTAILS :

 **Prérequis :** Pour être identifié comme club bénéficiaire d'une subvention à l'embauche d'un entraîneur pour la saison 2020-2021 au 30 novembre 2020, un club civil doit satisfaire tous les critères suivants :

- Sont admissibles les clubs qui satisfont les critères d'accès à l'aide financière détaillé au début de ce chapitre.
- L'entraîneur-chef du club bénéficiaire doit être certifié Entraîneur senior – Natation 301 au 1er septembre de la saison en cours.
- Le club civil doit encadrer au minimum trois athlètes génériques affiliés, ~~ayant participé aux deux championnats canadiens senior de natation durant la saison en cours (à moins que l'un des deux n'entre en conflit avec une activité de Natation Canada).~~
- Pour récolter des points pour leur club, les athlètes :
 - Doivent être affiliés dans ce club civil ~~et s'y être entraînés au minimum 5 mois pleins durant la saison actuelle.~~
 - Doivent être ~~signataires et respectueux du contrat d'engagement.~~

 **Primes :**

- Un montant total de 75 000 \$ sera distribué aux clubs selon les critères détaillés plus bas.
- Le plafond admissible par entraîneur est de 15 000 \$.

 **Modalités de fonctionnement :** Au total, un maximum de huit clubs peut être identifiés par la Fédération de natation du Québec à la suite de l'identification des athlètes RELÈVE, ÉLITE et EXCELLENCE en piscine et en eau libre, au 30 novembre de la saison en cours.

- Les deux clubs ayant cumulé le plus de points recevront chacun 15 000 \$
- Les trois clubs suivants ayant cumulé le plus de points recevront chacun 10 000 \$
- Les trois clubs suivants ayant cumulé le plus de points recevront chacun 5 000 \$
- ~~Un club civil qui n'aura pas participé activement aux championnats provinciaux suivants : championnat provincial « AA » du printemps et d'été, championnat provincial « AAA » du printemps et été, championnat provincial 11-12 ans printemps été, verra sa subvention diminuée de 50%.~~
- ~~Un club civil qui n'aura participé qu'à un seul Championnat canadien senior dans l'année verra sa subvention diminuée de 50%.~~

Barème : Le classement des clubs est obtenu par l'addition des points recueillis comme suit :

Nageurs sélectionnés pour un grand jeu avec l'équipe nationale Senior durant la saison précédente en cours ¹	30 points
Nageurs sélectionnés pour un grand jeu avec l'équipe nationale Junior durant la saison précédente en cours ¹	25 points
Nageurs identifiés de niveau EXCELLENCE en piscine ou en eau libre au 1 ^{er} novembre de la saison en cours.	15 points
Nageurs identifiés de niveau ÉLITE en piscine ou en eau libre au 1 ^{er} novembre de la saison en cours.	10 points
Nageurs identifiés de niveau RELÈVE en piscine ou en eau libre au 1 ^{er} novembre de la saison en cours.	5 points
Médaille d'or au championnat canadien de natation du printemps ou de l'été ou aux essais du printemps ou de l'été de la saison précédente en cours ²	10 points
Médaille d'argent au championnat canadien de natation du printemps ou de l'été ou aux essais du printemps ou de l'été de la saison précédente en cours ²	6 points
Médaille de bronze au championnat canadien de natation du printemps ou de l'été ou aux essais du printemps ou de l'été de la saison précédente en cours ²	4 points

¹ pointage par nageur, indépendamment du nombre de sélections durant la saison

² Seules les médailles obtenues dans une épreuve individuelle du programme olympique seront prises en compte.

Un boni de 20 points est accordé à un club civil pour chaque entraîneur qui entraîne au moins un athlète identifié détenant une certification niveau 4 certifié ou le diplôme avancé en entraînement au 31 août de la saison en cours.

Cas particuliers :

S'il y a moins de huit clubs identifiés, le montant d'argent restant sera redistribué au prorata des nageurs des clubs identifiés qui ont participé au championnat canadien de natation ou aux Essais canadiens de natation de l'année précédente en cours, pour l'embauche d'un deuxième entraîneur.

En cas d'égalité dans les dernières positions disponibles, nous utiliserons les informations suivantes pour les départager:

- Le nombre de nageurs identifiés de niveau EXCELLENCE et s'il y a toujours égalité
- Le nombre d'athlètes identifiés de niveau ÉLITE et s'il y a toujours égalité,
- Le nombre d'athlètes identifiés de niveau RELÈVE et s'il y a toujours égalité,
- L'athlète identifié de niveau ÉLITE le mieux classé sur la liste des athlètes identifiés et s'il y a toujours égalité,
- L'athlète identifié de niveau RELÈVE le mieux classé sur la liste des athlètes identifiés.

Obligations des clubs bénéficiaires :

Obligation à mener	Description	Date limite	% de la subvention (*)
Participation au réseau de compétition provincial	Le club civil s'engage à participer activement au réseau de compétition de la FNQ, dont le Circuit Senior, et l'intégralité des championnats provinciaux et coupes du Québec organisés durant la saison.	n/a	50%
Développement régional	Organisation d'une clinique technique pour les entraîneurs groupe d'âge dans une région attribuée par la FNQ (durée minimale de l'événement : 3 heures — des nageurs peuvent être conviés à l'événement)	31 mai de l'année en cours	25%
Partage d'expertise	Présentation lors de la Coupe du Québec Senior d'hiver d'une affiche résumant les réalisations et actions originales qui ont permis au club de briller et donc de mériter la subvention, dans le but de partager l'expérience et l'expertise.	Remise des affiches au 31 janvier au plus tard	25%

(*) Une obligation qui ne serait pas entièrement respectée sera considérée comme complètement manquante, la part de la subvention qui lui était attribuée ne sera donc pas versée au club bénéficiaire.

 Paiement :

- Un contrat devra être signé entre les clubs bénéficiaires de la subvention et la FNQ afin d'officialiser les obligations reliées au programme.
- La subvention ne peut descendre en dessous de 5000 \$ par entraîneur, tel qu'énoncé dans les règles du Ministère. Les clubs qui sont admissibles à la subvention de 5000 \$ mais qui voient leur subvention diminuée de 50% en raison des modalités de fonctionnements se verront donc retirer cette dernière au complet.
- ~~Lors de la réévaluation, le club qui ne respecte pas ses engagements liés à l'obtention de la subvention ne pourra recevoir la deuxième partie de la prime.~~
- ~~L'intégralité du montant dû de la subvention à l'embauche de l'entraîneur sera versée au 31 août de la saison en cours.~~
- ~~En raison des circonstances actuelles, 50 % de la subvention sera versée en février de l'année en cours.~~
- ~~Après une réévaluation des dossiers, la balance de la subvention sera versée au 31 août de l'année en cours.~~
- La totalité de la subvention sera versée avant le 31 juillet de la saison en cours.

VERSION COVID – CORRIGÉ 17-05-2021

SOUTIEN #4 - PROGRAMME D'IDENTIFICATION DES CLUBS EN PARANATATION POUR SUBVENTION À L'EMBAUCHE D'UN ENTRAINEUR

DISCIPLINE : Paranatation
BÉNÉFICIAIRES : Clubs
RÉSUMÉ : Ce programme vise à reconnaître les équipes qui contribuent au rayonnement de notre paranatation au plus haut niveau, et leur octroyer une aide financière à l'embauche d'entraîneurs dans le but de partager leur expertise auprès d'un public le plus grand possible.

DÉTAILS :

Prérequis :

Pour être identifié comme club bénéficiaire d'une subvention à l'embauche d'un entraîneur en paranatation, pour la saison 2020-2021 au 30 novembre 2020, un club civil doit satisfaire tous les critères suivants :

- Sont admissibles les clubs qui satisfont les critères d'accès à l'aide financière détaillé au début de ce chapitre.
- L'entraîneur-chef du club bénéficiaire doit être certifié Entraîneur senior – Natation 301 au 1er septembre de la saison en cours.
- Le club civil doit encadrer à temps plein un minimum de deux paranageurs affiliés (admissibles à représenter le Canada) ~~ayant participé aux Essais canadiens de natation durant la saison précédente.~~
- Pour récolter des points pour leur club, les athlètes :
 - Doivent être affiliés dans ce club civil et s'y entraîner à temps plein
 - Doivent être admissibles à représenter le Canada au moment d'une rencontre désignée

Primes :

- Un montant total de 10 000 \$ sera distribué aux clubs selon les modalités suivantes :
 - 5 000 \$ au club ayant accumulé le plus haut pointage.
 - 5 000 \$ au club ayant accumulé le deuxième plus haut pointage.

Classement des clubs :

Le classement des clubs est obtenu par l'addition des points recueillis comme suit :

Paranageurs sélectionnés pour un grand jeu avec l'équipe nationale Senior durant la saison précédente en cours ¹	30 points
Paranageurs sélectionnés pour un grand jeu avec l'équipe nationale Junior durant la saison précédente en cours ¹	25 points
Paranageurs identifiés de niveau EXCELLENCE au 1 ^{er} novembre de la saison en cours.	15 points
Paranageurs identifiés de niveau ÉLITE au 1 ^{er} novembre de la saison en cours.	10 points
Paranageurs identifiés de niveau RELÈVE au 1 ^{er} novembre de la saison en cours.	5 points
Médaille d'or dans une compétition désignée de la saison précédente en cours ²	10 points
Médaille d'argent dans une compétition désignée de la saison précédente en cours ²	6 points
Médaille de bronze dans une compétition désignée de la saison en précédente en cours ²	4 points

¹ pointage par paranageur, indépendamment du nombre de sélections durant la saison

² Seules les médailles obtenues dans une épreuve individuelle du programme paralympique seront prises en compte.

Rencontres désignées :

- Le championnat Can-Am
- Les championnats canadiens de natation et Essais canadiens de natation
- Une équipe Canadienne pour un Grand Jeux

☞ Un boni de 20 points est accordé à un club civil pour chaque entraîneur détenant une certification du PNCE de niveau 4 ou le diplôme avancé en entraînement.

☞ ~~En cas d'égalité dans les dernières positions disponibles, nous utiliserons les informations suivantes pour les départager :~~

- ~~Le nombre de paranageur identifiés de niveau EXCELLENCE et si l'égalité persiste~~
- ~~Le nombre de paranageur identifiés de niveau ÉLITE et s'il y a toujours égalité~~
- ~~Le nombre de paranageur identifiés de niveau RELÈVE.~~
- ~~Le paranageur identifié de niveau ÉLITE le mieux classé sur la liste des athlètes identifiés et s'il y a toujours égalité,~~
- ~~Le paranageur identifié de niveau RELÈVE le mieux classé sur la liste des athlètes identifiés.~~

☞ Obligations des clubs bénéficiaires :

- ~~Le club civil s'engage à participer activement au réseau de compétition de la FNQ, dont l'intégralité des championnats provinciaux et coupes du Québec organisés durant la saison.~~
- ~~Le club civil s'engage à faire du développement régional :~~
 - ~~Participation d'entraîneurs aux stages paranatation organisés par la FNQ pour les athlètes identifiés de niveau ÉLITE et RELÈVE~~
- ~~Présentation lors des championnats provinciaux d'hiver d'une affiche résumant les réalisations et actions originales qui ont permis au club de briller et donc de mériter la subvention.~~
- Un contrat devra être signé entre les clubs bénéficiaires de la subvention et la FNQ afin d'officialiser les obligations reliées au programme.

☞ Paiement :

- L'intégralité du montant dû de la subvention à l'embauche de l'entraîneur sera versée au 31 juillet de la saison en cours.



SUPPORT A CONFIRMER

SOUTIEN #5 - SUPPORT AUX CLUBS POUR LE DÉVELOPPEMENT D'EXCELLENCE DES ATHLÈTES EN PISCINE

<u>DISCIPLINE :</u>	Natation en piscine
<u>BÉNÉFICIAIRES :</u>	Clubs
<u>RÉSUMÉ :</u>	Ce programme vise à soutenir les clubs qui sont concrètement engagés dans une démarche de développement vers l'excellence, en reconnaissant les performances « en voie » des nageurs.

DÉTAILS :

Prérequis :

- Sont admissibles les clubs qui satisfont les critères d'accès à l'aide financière détaillés précédemment
- Pour récolter des points pour leur club, les athlètes doivent être affiliés dans ce club civil et s'y entraîner à temps plein.

Primes :

- Un montant maximum de 20 000 \$ sera partagé entre tous les clubs récompensé (maximum de 8 000\$ par club)

Modalités de fonctionnement :

- Pour être considérée, une performance doit figurer dans la charte des temps « en voie » établie par Natation Canada, et avoir été réalisée dans une des compétitions visées ci-dessous :
 - Les championnats canadiens de natation (CCN, CCJ, CCE, Essais)
 - Les grands jeux avec l'équipe canadienne.
- Chaque performance réalisée dans le contexte ci-dessus sera classée par pourcentage de temps « en voie 1 ».
- Les 10 nageurs ayant obtenu le meilleur classement rapporteront une prime de 2000\$ pour leur club.
- Précisions :
 - Une seule performance par nageur sera retenue : celle qui lui fait obtenir le meilleur pointage.
 - Dans le cas où un nageur transférerait de club durant la saison, le club bénéficiaire sera celui auquel le nageur appartenait au moment où il a réalisé la performance retenue.
 - En cas d'égalité entre 2 nageurs, le nombre de performances « En voie 1 » sera utilisé pour les départager. Si l'égalité persiste, le meilleur pourcentage « en voie 1 » sera utilisé pour les départager.
 - Si l'égalité persiste, le même processus avec les temps « en voie 2 » puis éventuellement les temps « en voie 3 » sera utilisé pour départager les nageurs ex-aequo.

Paiement :

- Pour obtenir la prime, le conseil d'administration du club devra adopter par résolution l'utilisation exacte de cette prime pour des activités de développement vers l'excellence de nageurs « en voie ».



SUPPORT A CONFIRMER

SOUTIEN #6 - SUPPORT AUX CLUBS POUR L'ENCADREMENT DES ATHLÈTES EN EAU LIBRE IDENTIFIÉS DE NIVEAU ÉLITE ET RELÈVE

<u>DISCIPLINE :</u>	Natation en eau libre
<u>BÉNÉFICIAIRES :</u>	Clubs
<u>RÉSUMÉ :</u>	Ce programme vise à soutenir les clubs pour les frais engendrés au développement de l'excellence des athlètes d'eau libre.

DÉTAILS :

Prérequis :

- Sont admissibles les clubs qui satisfont les critères d'accès à l'aide financière détaillés précédemment.

Primes :

- Un montant maximal de 5 000 \$ sera partagé entre les clubs ayant des nageurs identifiés ÉLITE et RELÈVE au 31 août de la saison en cours, selon la répartition suivante :
 - 650\$ pour un nageur identifié de niveau Elite,
 - 400\$ pour un nageur identifié de niveau Relève.

Activités couvertes :

- Rencontres internationales (hors championnats et essais canadiens ni équipe du Québec).
- Stage d'entraînement spécifique à l'eau libre (le programme du stage sera demandé à l'entraîneur).

Paiement :

- Les primes seront versées au 31 août de la saison en cours sur présentation de pièces justificatives :
 - Factures relatives à l'activité couverte.
 - Plan d'entraînement détaillé dans le cas d'un camp d'entraînement.
- Un nageur qui ne respecte pas les termes du contrat d'engagement jusqu'au dernier championnat canadien de la saison civile auquel il est éligible ne pourra pas rapporter de prime pour son club.



SUPPORT A CONFIRMER







SOUTIEN #7 - SUPPORT AU PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL DES ENTRAINEURS DE NAGEURS GROUPE D'ÂGE

DISCIPLINE : Natation en piscine

BÉNÉFICIAIRES : Entraîneurs

RÉSUMÉ : Ce programme vise à aider les entraîneurs groupe d'âge méritants à se perfectionner professionnellement en défrayant une partie des coûts reliés à la participation à un événement de perfectionnement professionnel.

DÉTAILS :

-  **Prérequis :** Sont admissibles les entraîneurs de clubs qui satisfont les critères d'accès à l'aide financière détaillés précédemment.
-  **Primes :** Un montant de 5 000\$ sera partagé entre 5 entraîneurs provenant de 5 clubs différents.
-  **Modalités de fonctionnement :**
 - Un entraîneur maximum par club pourra bénéficier de l'aide financière.
 - Le choix de l'événement de formation professionnelle devra être soumis et approuvé par le directeur technique.
 - Les 5 clubs qui auront totalisé le plus de médailles d'or au championnat canadien Junior de la saison en cours seront sélectionnés pour recevoir chacun une prime de 1000 \$.
 - S'il reste encore des places à pourvoir ou s'il y a une égalité entre des clubs, le nombre de médailles d'argent servira à préciser le classement.
 - S'il reste encore des places à pourvoir ou s'il y a une égalité entre des clubs, le nombre de médailles de bronze servira à préciser le classement.
 - S'il y a égalité, le club ayant le plus grand nombre de médailles obtenues dans des épreuves individuelles olympiques sera retenu.
 - Les entraîneurs retenus auront l'obligation de fournir un compte-rendu sur l'événement auquel ils auront assisté.
-  **Projets visés :** Les primes devront être utilisées à couvrir les frais de participation à un des projets suivants :
 - Congrès des entraîneurs de natation américains (« ASCA World Clinic »)
 - Congrès annuel de l'ACEIN, s'il est organisé hors du Québec
 - Conférence Pétro-Canada « Sport et Leadership sportif », si elle est organisée hors-Québec
 - Autre ? sur approbation du directeur technique
-  **Paiement :** Les primes seront versées aux clubs sur présentation de justificatifs de paiement, et après réception du compte-rendu.
 - Le club choisira quel(s) entraîneur(s) bénéficiera du support
 - Frais couverts :
 - Inscription à l'événement de formation professionnelle choisi
 - Frais de transport
 - Frais d'hébergement
-  **Exclusions :** Un même entraîneur ne pourra bénéficier des soutiens 7 et 8.









SUPPORT A CONFIRMER

SOUTIEN #8 - SUPPORT AU PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL DES ENTRAINEURS DE NAGEURS SENIORS

DISCIPLINE :	Natation en piscine
BÉNÉFICIAIRES :	Entraîneurs
RÉSUMÉ :	Ce programme vise à aider les entraîneurs de nageurs senior méritants à se perfectionner professionnellement en défrayant une partie des coûts reliés à la participation à un événement de perfectionnement professionnel.

DÉTAILS :

-  **Prérequis :** Sont admissibles les entraîneurs de clubs qui satisfont les critères d'accès à l'aide financière détaillés précédemment.
-  **Primes :** Un montant de 5 000\$ sera partagé entre 5 entraîneurs provenant de 5 clubs différents.
-  **Modalités de fonctionnement :**
 - Un entraîneur maximum par club pourra bénéficier de l'aide financière.
 - Le choix de l'événement de formation professionnelle devra être soumis et approuvé par le directeur technique.
 - Les 5 clubs qui auront totalisé le plus de médailles d'or au championnat canadien de natation d'été (CCN) de la saison en cours seront sélectionnés pour recevoir chacun une prime de 1000 \$.
 - S'il reste encore des places à pourvoir ou s'il y a une égalité entre des clubs, le nombre de médailles d'argent servira à préciser le classement.
 - S'il reste encore des places à pourvoir ou s'il y a une égalité entre des clubs, le nombre de médailles de bronze servira à préciser le classement.
 - S'il y a égalité, le club ayant le plus grand nombre de médailles obtenues dans des épreuves individuelles olympiques sera retenu.
 - Les entraîneurs retenus auront l'obligation de fournir un compte-rendu sur l'événement auquel ils auront assisté.
-  **Projets visés :** Les primes devront être utilisées à couvrir les frais de participation à un des projets suivants :
 - Congrès des entraîneurs de natation américains (« ASCA World Clinic »)
 - Congrès annuel de l'ACEIN, s'il est organisé hors du Québec
 - Conférence Pétro-Canada « Sport et Leadership sportif », si elle est organisée hors-Québec
 - Autre ? sur approbation du directeur technique
-  **Paiement :** Les primes seront versées aux clubs sur présentation de justificatifs de paiement, et après réception du compte-rendu.
 - Le club choisira quel(s) entraîneur(s) bénéficiera du support
 - Frais couverts :
 - Inscription à l'événement de formation professionnelle choisi
 - Frais de transport
 - Frais d'hébergement
-  **Exclusions :** Un même entraîneur ne pourra bénéficier des soutiens 7 et 8.



PROGRAMME A CONFIRMER

SOUTIEN #9 - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉQUIPES UNIVERSITAIRES DE NATATION

DISCIPLINE :	Natation
BÉNÉFICIAIRES :	Équipes universitaires
RÉSUMÉ :	Ce programme vise à supporter les équipes universitaires dans leur recherche de résultats de haut niveau dans le réseau civil national et international.
DÉTAILS :	

Prérequis :

- Le RSEQ doit avoir signé le protocole d'entente s'engageant à respecter les politiques de la FNQ.
- Sont admissibles les équipes universitaires de natation associées à la FNQ encadrant des nageurs identifiés par la FNQ et ayant complété toutes les formalités reliées à l'association avec la FNQ, Natation Canada et le RSEQ.
- Pour mériter des points pour leur équipe, les nageurs doivent :
 - Avoir participé au championnat canadien U Sports lors de la saison actuelle.
 - Être identifiés de niveaux EXCELLENCE, ÉLITE ou RELÈVE.

Primes :

Un montant de 5000 \$ provenant des argents de la FNQ sera accordé selon les principes directeurs suivants :

- Une première moitié sera partagée entre tous les clubs encadrant des athlètes identifiés de niveaux EXCELLENCE, ÉLITE et RELÈVE qui ont participé au championnat U Sports lors de la saison en cours.
- Une deuxième moitié sera partagée entre toutes les équipes qui encadrent ces mêmes athlètes jusqu'au dernier championnat canadien estival du réseau civil.

Modalités de fonctionnement :

- Pour la première tranche de 2500 \$:
- Le partage de la subvention se fera au prorata des points gagnés par les nageurs éligibles selon le barème suivant:
 - Identifiés de niveau EXCELLENCE : 5 points
 - Identifiés de niveau ÉLITE : 3 points
 - Identifiés de niveau RELÈVE : 1 point.
- Pour la deuxième tranche de 2500 \$:
- Le partage de la subvention se fera au prorata du nombre de nageurs éligibles qui ont participé au championnat canadien de natation d'été.

Paiement :

- Les primes seront versées au 31 août de la saison en cours.

Exclusions :

- Un nageur qui ne respecte pas les termes du contrat d'engagement jusqu'au dernier championnat canadien de la saison civile auquel il est éligible ne pourra pas recevoir de prime.



STAGE A CONFIRMER

SOUTIEN #10 – STAGE DE PRÉPARATION AU CHAMPIONNAT CANADIEN JUNIOR

<u>DISCIPLINE :</u>	Natation en piscine
<u>BÉNÉFICIAIRES :</u>	Nageurs qualifiés pour le championnat canadien junior 2019
<u>RÉSUMÉ :</u>	<p>Le but est de regrouper en un seul endroit tous nos nageurs Junior pour leur proposer une préparation finale de haut niveau en vue de performer aux prochains championnats canadiens Junior.</p> <p>Partager les expertises, et créer une émulation et un esprit d'équipe « Québec » avec nos nageurs juniors.</p>

DÉTAILS :



Prérequis :

- Sont admissibles tous les athlètes membres en règle qui participent au prochain championnat canadien Junior.



Modalité de fonctionnement :

- Aucune obligation de participation.
- La participation au stage est gratuite.
- Sauf entente entre clubs, chaque nageur doit obligatoirement être accompagné de son entraîneur.
- Une collaboration entre les clubs présents sera nécessaire, notamment pour partager les corridors.



Dates et lieu:

- Le stage aura lieu du 13 au 19 juillet 2020 au Parc Jean Drapeau.



Inscription :

- Chaque club devra s'inscrire au printemps en remplissant le formulaire qui sera envoyé à cet effet.
- Si le nombre de places maximal est atteint, le principe de « premier arrivé premier servi » sera appliqué.

SOUTIEN #11 – INITIATIVE DE PERFORMANCE EN PARANATATION

<u>DISCIPLINE :</u>	Paranation
<u>BÉNÉFICIAIRES :</u>	Paranageurs identifiés de niveau ELITE et RELÈVE
<u>RÉSUMÉ :</u>	Le but est d'encourager à identifier des ressources ou un milieu où le paranageur et son entraîneur pourront trouver des réponses aux besoins spécifiques du handicap de l'athlète.

DÉTAILS :



Prérequis :

- Sont admissibles les athlètes qui satisfont les critères de performance et les critères d'accès à l'aide financière détaillés précédemment.



Modalité de fonctionnement :

- Chaque paranageur qui souhaite bénéficier de ce support doit soumettre par courriel au Directeur technique un projet détaillé au plus tard le 31 mars de l'année en cours, et validé par son entraîneur personnel.
- Au besoin, le directeur technique peut demander des ajustements au projet soumis.
- Toutes les dépenses qui excèdent l'aide financière accordée par la FNQ ne pourront être assumées par la FNQ.
- Une même prime peut couvrir plusieurs projets différents.



Activités couvertes :

- Services de thérapeutes spécialisés.
- Services d'entraînements complémentaires.
- Stages d'entraînements spécialisés.



Prime par projet :

- Un montant maximum de 900 \$ est proposé pour tout paranageur identifié de niveau ELITE.
- Un montant maximum de 600 \$ est proposé pour tout paranageur identifié de niveau RELÈVE.



Paiement :

- Les primes seront versées au 31 août de la saison en cours, et ne sont pas transférables entre nageurs.



Exclusions :

- Un nageur qui ne respecte pas les termes du contrat d'engagement jusqu'au dernier championnat canadien de la saison civile auquel il est éligible ne pourra pas recevoir de prime, même si des dépenses ont été encourues.

SOUTIEN #12 - COMPÉTITION INTERNATIONALE EN PARANATATION

DISCIPLINE :	Paranatation
BÉNÉFICIAIRES :	Paranageurs identifiés de niveau ELITE. Entraîneurs.
RÉSUMÉ :	Le but est d'offrir un soutien aux paranageurs identifiés de niveau ELITE qui participent à une compétition internationale, et aux entraîneurs qui seraient responsables de l'encadrement de plusieurs paranageurs identifiés de niveau ELITE ou RELÈVE.

DÉTAILS :



Prérequis :

- Sont admissibles les paranageurs identifiés de niveau ELITE qui satisfont les critères de performance et les critères d'accès à l'aide financière détaillés précédemment.
- Sont admissibles les entraîneurs de clubs qui satisfont les critères d'accès à l'aide financière détaillés précédemment.



Activités couvertes :

- Compétition internationale hors Québec (hors championnat canadien)



Primes

- Un montant de 5 000\$ sera distribué selon les modalités suivantes :
 - 450\$ maximum pour le paranageur participant à une compétition internationale avant le 31 mars 2020.
 - 500\$ maximum pour afin d'aider 1 ou 2 entraîneurs:
 - Qui encadreront un ou plusieurs paranageurs identifiés de niveau ELITE ou RELÈVE provenant d'un autre club
 - Lors de la compétition « CanAm Open » du mois de décembre 2020.



Modalité de fonctionnement:

- Les entraîneurs devront faire part de leur intention de bénéficier du support financier avant le 30 novembre 2019.
- Les entraîneurs récipiendaires seront sélectionnés selon les critères détaillés au chapitre 2.1



Paiement :

- Les primes aux nageurs seront versées au 31 août de la saison en cours sur présentation de justificatif.
- Frais couverts :
 - Inscription à la compétition
 - Frais de transport
 - Frais d'hébergement
- Toutes les dépenses qui excèdent l'aide financière accordée par la FNQ ne pourront être assumées par la FNQ.



Exclusions :

- Un nageur qui ne respecte pas les termes du contrat d'engagement jusqu'au dernier championnat canadien de la saison civile auquel il est éligible ne pourra pas recevoir de prime, même si des dépenses ont été encourues.



POUR INFORMATION

Pour les entraîneurs :

NICOLAS ZAZZERI

Directeur technique

Tél. : 514 252-3200, poste 1

Courriel : nzazzeri@fnq.ca

Pour les athlètes et parents :

JONATHAN OUELLET

Directeur des opérations

Tél. : 514 252-3200, poste 2

Courriel : jouellet@fnq.ca



@FEDNATATIONQC



FNQ_NATATION

www.fnq.ca